

FAQ – Examens tenus en personne en 2022

Protocoles relatifs à la COVID-19

Étant donné les changements fréquents dans l'étendue des mesures sanitaires prescrites par le gouvernement, nous vous communiquerons plus d'information à l'approche de chaque examen pour vous expliquer les mesures qui seront mises en place.

Inscription à un examen en personne

1. Comment puis-je choisir la ville où je souhaite faire mon examen?

Au moment de votre inscription à un module ou à un examen, vous devrez faire votre choix dans la liste des villes proposées : ce sont les seules villes où se trouveront des centres d'examen.

2. Est-ce que j'aurai la possibilité de faire l'examen en ligne plutôt que dans un centre d'examen?

Non. Les candidates et candidats qui se sont inscrit(e)s à un examen en personne doivent faire leur examen dans un centre d'examen.

3. Où puis-je trouver de l'information sur l'endroit où se trouvera le centre d'examen dans la ville que j'ai choisie?

Des précisions sur le lieu exact de votre examen vous seront envoyées par courriel après votre inscription. Si vous souhaitez faire l'examen ailleurs, vous devrez en faire la demande au moins 6 semaines avant la date prévue de votre examen. Aucune demande soumise moins de 6 semaines avant la date prévue ne sera acceptée en raison de la capacité d'accueil limitée de chaque centre et de la disponibilité des ordinateurs portables.

4. Il n'y a pas de centre d'examen dans ma région. Est-ce que je devrai me déplacer pour pouvoir me présenter à l'examen? Puis-je faire l'examen si je suis à l'extérieur du Canada?

Les candidates et les candidats devront faire leur examen en personne, à l'endroit prévu. Aucune mesure d'accommodement ne sera offerte aux personnes qui se trouvent à l'extérieur du pays.

5. Que dois-je faire si j'ai besoin d'un accommodement pour des motifs religieux ou médicaux?

Consultez le [site de CPA Canada](#) pour tous les détails. Toutes les demandes doivent être soumises au moins 10 semaines avant la date de l'examen.

Présence dans les centres d'examen

1. Quel est l'horaire d'une journée d'examen? Quand dois-je arriver au centre d'examen et combien de temps devrai-je y rester?

Vous devrez vous présenter au centre d'examen au moins une heure avant le début de votre examen. Dans certaines grandes villes, comme Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et Burnaby, vous pourriez devoir arriver encore plus tôt pour faciliter le processus d'inscription et pour que l'ensemble des candidates et candidats aient le temps de se rendre à leur place. L'heure à laquelle vous devrez vous présenter au centre d'examen vous sera communiquée en même temps que les précisions sur le lieu de votre examen. Une place vous sera attribuée à votre arrivée au centre d'examen et vous devrez suivre les directives du personnel. On vous remettra ensuite un cahier d'examen, un ordinateur portable et une calculatrice. Vous pourrez également trouver l'heure du début de votre examen sur notre [site Web](#). Pour connaître la durée de l'examen, consultez les plans des examens des [modules communs](#) et des [modules optionnels](#).

En raison de l'horaire d'examen établi pour la journée, nous vous recommandons de ne pas prévoir de rendez-vous ou de déplacement avant ou après l'examen. Veuillez noter qu'aucun aliment ou boisson n'est fourni dans les centres d'examen. Si vous avez deux examens la même journée, nous vous suggérons d'apporter un repas, puisqu'il pourrait y avoir du retard.

2. Où puis-je trouver de l'information sur les règlements à suivre pour les examens en personne?

Veuillez consulter les [règlements d'examen](#). CPA Canada et les ordres provinciaux ont établi des règles très strictes pour assurer la rigueur du processus d'évaluation et la confidentialité des questions. Vous devez respecter ces règles en tout temps, que ce soit avant, pendant et après les examens. Veuillez en prendre connaissance avant de vous présenter au centre d'examen.

3. Qu'arrivera-t-il si je ne peux pas faire mon examen en personne?

Le calendrier national des examens est élaboré par CPA Canada chaque année. Comme l'indiquent les [Politiques de formation harmonisées des CPA](#), les examens ne peuvent pas être déplacés ni reportés. Si vous ne pouvez pas vous présenter à votre examen, vous devrez communiquer avec nous à examens@cpaquebec.ca afin de connaître les options possibles pour faire l'examen à une date ultérieure.

4. Quelle est la durée d'un examen en personne?

Les examens sont d'une durée de 4 heures.

5. Que puis-je apporter au centre d'examen?

Vous trouverez dans les [règlements d'examen](#) la liste des articles permis et interdits. Si vous apportez un article interdit au centre d'examen, il vous sera confisqué. CPA Canada et les ordres provinciaux ont établi des règles très strictes pour assurer la rigueur du processus d'évaluation et la confidentialité des questions. Vous devrez respecter ces règles en tout temps, que ce soit avant, pendant et après les examens. Veuillez en prendre connaissance avant de vous présenter au centre d'examen.

Déroulement d'un examen en personne

1. Doit-on obligatoirement respecter le temps alloué à chaque étude de cas ou partie de l'examen?

Le cahier d'examen indique le temps suggéré pour répondre à chaque partie de l'examen. Il ne s'agit que d'indications. C'est à vous qu'il revient de gérer votre temps. Les candidates et candidats commencent l'examen au même moment, au signal donné par le personnel du centre d'examen. Le personnel annoncera par la suite le temps restant après chaque heure, ainsi que 30 minutes et 5 minutes avant la fin de l'examen.

2. Des pauses sont-elles prévues entre les études de cas ou les différentes parties de l'examen?

Non. Une fois l'examen commencé, aucune pause n'est prévue. Si vous devez aller aux toilettes, vous devrez lever la main et en informer la surveillante ou le surveillant avant de quitter la salle. L'examen se poursuivra durant votre absence et aucun délai supplémentaire ne vous sera alloué.

3. De quel type de questions sera composé l'examen?

Les examens seront constitués d'une combinaison de questions à réponses multiples (questions objectives), de questions à réponse construite et d'études de cas. Veuillez consulter les plans des examens des [modules communs](#) et des [modules optionnels](#) pour connaître la composition de l'examen auquel vous êtes inscrit.

4. Est-ce que les examens en personne se font à livre ouvert (avec notes et documents), comme c'était le cas pour les examens à distance?

Non. Vous n'aurez accès à aucun document au centre d'examen. La profession vous fournira un ordinateur portable et l'accès aux documents de référence. Si vous apportez un article interdit au centre d'examen, il vous sera confisqué.

5. Quel logiciel sera utilisé pour les examens en personne?

La profession vous fournira un ordinateur portable pour faire l'examen. Cet ordinateur sera verrouillé, de sorte que vous n'aurez accès qu'au logiciel d'examen et aux documents de référence fournis par la profession. Vous serez informé du logiciel utilisé et de toute autre information pertinente à l'approche de la date de l'examen. Le logiciel d'examen vous permettra d'accéder à une application de traitement de texte et à une feuille de calcul pour la saisie de vos

réponses. L'application de traitement de texte et la feuille de calcul ne seront pas nécessairement dotées de toutes les fonctionnalités de Word et d'Excel.

6. Puis-je apporter mon propre ordinateur portable pour faire l'examen?

Non. Il est interdit d'apporter son propre ordinateur. La profession fournira à l'ensemble des candidates et des candidats un ordinateur portable sur lequel sera installé le logiciel d'examen.

7. Puis-je utiliser un moniteur externe au centre d'examen? Puis-je apporter mon propre moniteur ou m'en fournira-t-on un?

Non, il est interdit d'utiliser un moniteur externe au centre d'examen. Vous trouverez dans les [règlements d'examen](#) la liste des articles permis et interdits. Tous les articles interdits, dont les moniteurs externes, vous seront confisqués à votre arrivée au centre d'examen. CPA Canada et les ordres provinciaux ont établi des règles très strictes pour assurer la rigueur du processus d'évaluation et la confidentialité des questions. Vous devrez respecter ces règles en tout temps, que ce soit avant, pendant et après les examens. Veuillez en prendre connaissance avant de vous présenter au centre d'examen.

8. Est-ce que du soutien informatique sera offert dans les centres d'examen?

Oui. Des surveillantes et surveillants TI seront sur place dans la plupart des centres d'examen pour résoudre les problèmes informatiques qui pourraient survenir. Dans le cas des centres qui accueillent un faible nombre de candidats et de candidates ou qui sont éloignés, le soutien informatique sera offert sur appel.